



Suspicion de harcèlement moral

Par **poledra**, le **11/03/2008** à **17:10**

Bonjour,

Je suis ingénieur logiciel et depuis Noël, je suis en intercontrat, dans un bureau sans PC malgré mes demandes de poste de travail.

L'été dernier, j'ai demandé un entretien à mon supérieur pour lui dire que j'en avais marre de faire du développement et que j'aimerais évoluer. Mais rien n'est fait pour que je puisse évoluer et quand je demande une formation, elle est refusée. Les dernières missions qui m'ont été confiées étaient du développement. Là encore, il me "propose" une mission de développement ; enfin, j'apprend par un mail commun pour le déménagement des bureaux que je suis prévue chez le client, alors que je ne suis au courant de rien.

Résultat : j'ai été arrêté 1 semaine pour "harcèlement au travail avec syndrome anxieux réactionnel", je me sens déprimée, inutile, nulle, faible... Je commence à avoir des problèmes de santé, en particulier des troubles du sommeil, j'ai usé l'émail de mes dents en contractant mes mâchoires inconsciemment, j'ai pris un peu de poids et mes articulations n'aiment pas vraiment. Et je ne parle pas des répercussions sur ma vie personnelle dues à mon irritabilité et ma tendance à l'isolement.

Je voulais savoir si ce que je vis peut être qualifié de harcèlement moral. Si oui, que dois-je faire ? Que va-t-il se passer ?

J'aimerais aussi savoir si mon supérieur peut m'envoyer en mission où il a envie, sans me demander mon avis et sans s'assurer que je sois bien en mesure de mener à bien cette mission ?

Un refus de mission constitue-t-il une faute ? Ou peut-il être justifié ? Que risque-t-on si on refuse une mission chez le client ?

Merci de vos réponses, avis, conseils.